CONSEIL INTER-RELIGIEUX CONGOLAIS (C.I.C)
(CADRE DE CONCERTATION INTERCONFESSIONNEL)

ATELIER D'APPROPRIATION DE L'INITIATIVE DU « PACTE SOCIAL POUR LA PAIX ET LE BIEN-VIVRE-ENSEMBLE EN RDC ET DANS LES GRANDS LACS »

RAPPORT GENERAL

JUILLET 2025

INTRODUCTION GÉNÉRALE :

Une dynamique fragilisée, une urgence de sursaut

Alors que la République démocratique du Congo avait amorcé un nouvel élan de reconstruction et de consolidation nationale, impulsé notamment par le Chef de l'Etat, Président Félix-Antoine Tshisekedi depuis son premier mandat, la résurgence de la crise sécuritaire dans l'Est du pays à partir de 2021 est venue gravement freiner cette dynamique.
L'agression de la RDC par le Rwanda sous couvert du M23, confirmé par les Nations Unies (Conseil de sécurité, S/2023/845), et la prolifération des groupes armés dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri, ont provoqué le déplacement de plus de 7,3 millions de personnes (OCHA, janvier 2024) et ravivé les lignes de fracture politiques, économiques et sociales du pays.

Sur le plan politique, cette insécurité persistante a mis en péril les avancées institutionnelles et démocratiques récemment engagées. Les élections générales de décembre 2023, bien qu'organisées dans des conditions relativement stables dans l'Ouest, n'ont pu se tenir dans certaines zones de l'Est, accentuant les tensions entre communautés locales, groupes armés et autorités étatiques.

La réélection du Chef de l'Etat, Président Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo a confirmé une volonté de reprise en main, mais en l'absence de la prise en compte de l'expression des compatriotes des zones occupées, toute stratégie sécuritaire demeure fragile et exposée à la contestation.

Du point de vue économique, la violence armée entrave les efforts de stabilisation. Si la croissance nationale a atteint 6,5 % selon le FMI (rapport, mars 2024), cette performance repose essentiellement sur le secteur minier et reste très inégalement redistribuée. Dans les zones en conflit, la pauvreté dépasse 60 %, les chaînes logistiques sont désorganisées, et l'État perd des ressources majeures : en 2023, plusieurs centaines de millions de dollars de recettes douanières ont été perdus dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu (Gouvernement et organisation de la société civile), en raison du contrôle exercé par les groupes armés sur les routes commerciales.

Sur le plan social, les conséquences sont tout aussi alarmantes. Une large partie de la jeunesse, livrée à elle-même, devient une proie facile pour les recruteurs des groupes armés.

Le tissu social est abîmé par les violences de guerre, les déplacements internes massifs, les violences sexuelles systématiques, et la méfiance généralisée. Le retrait progressif de la MONUSCO alimente davantage les incertitudes et les inquiétudes populaires.

Face à cette situation, le gouvernement congolais n'a pas ménagé ses efforts pour rechercher une issue pacifique aux conflits à l'Est du pays. Sur le plan diplomatique, plusieurs démarches ont été entreprises, notamment la signature d'accords bilatéraux entre la RDC et le Rwanda sous l'égide des États-Unis, visant à restaurer la confiance et à désamorcer les tensions transfrontalières.

Par ailleurs, des discussions ont été engagées à Doha avec des représentants du M23, dans le cadre de pourparlers de paix soutenus par le Qatar et d'autres partenaires internationaux. En parallèle, Kinshasa avait activement pris part aux initiatives régionales de médiation, telles que le processus de Luanda sous l'égide de l'Union africaine et de la CIRGL, ou encore les consultations de Nairobi menées dans le cadre de la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC), impliquant divers groupes armés.

Si ces efforts traduisent une volonté manifeste de privilégier la voie diplomatique, leur impact peut se révéler limité tant qu'un véritable consensus national, fondé sur une implication large des forces vives du pays, n'est pas établi.
C'est dans ce contexte que la CENCO - ECC a mis en place une initiative sensée aboutir à un pacte dit « Pacte Social pour la paix et le Bien-vivre-ensemble en RDC et dans la Région des Grands-Lacs » avec pour objectif d'ouvrir un espace de concertation, de vérité et de propositions partagées pour restaurer la paix et la cohésion.

Le « Guide du Pacte social » et le « Rapport d'information » qui résument la démarche, proposée par la CENCO - ECC, sensé mettre fin à la crise en RDC a été soumis à l'analyse critique des Confessions religieuses :

1. Communautés Unies du Réveil (CUR en sigle),
2. Conseil Supérieur Chiite de la RDC (CSC),
3. L'Eglise de Jésus - Christ de l'Esprit de vérité (EJCEV/Bima),
4. Eglise chrétienne Union de Saint-Esprit/MPEVE YA LONGO (ECUSE),
5. Communauté Islamique au Congo (COMCO),
6. Eglises Non Dénomminationnelles du Congo (LOGOS RHEMA),
7. Eglise Nouvelle Apostolique Authentique (ENA-A).

Lesdites Confessions Réligieuses ont mise en place un groupe d'experts indépendants, formant ainsi un collectif pluridisciplinaires chargé d'examiner la structure, les intentions et les modalités.

Le présent document rend compte de ce travail rigoureux. Il identifie les forces et les limites du cadre proposé, tout en formulant des recommandations concrètes visant à renforcer la légitimité, l'efficacité et l'inclusivité de l'initiative. Car l'organisation d'un Forum national inclusif sur la sécurité et la paix ne constitue pas une option, mais bien une nécessité historique, pour conjurer la fragmentation du vivre-ensemble, réaffirmer la souveraineté de l'État congolais, et bâtir enfin une paix durable sur les fondations de la justice, de la mémoire collective et du dialogue.

Déroulement des travaux

La genèse du présent rapport s'inscrit dans la dynamique d'ouverture voulue par le Chef de l'État, qui a exprimé le souhait que l'initiative du Pacte Social pour la paix et le Bien-vivre-ensemble en RDC et dans les Grands-Lacs portée par la CENCO et l'ECC soit élargie à d'autres sensibilités religieuses, en cohérence avec le principe de laïcité de l'État congolais (Cfr article 1er de la Constitution) et dans un souci d'inclusivité nationale.
Cette recommandation visait à renforcer la légitimité et la portée du processus en associant l'ensemble des confessions religieuses, au-delà des deux structures initiatrices.

C'est dans ce cadre qu'une première réunion de concertation s'est tenue à la date du 14 juillet 2025 au siège de la CENCO, réunissant les représentants légaux des confessions religieuses, conduits par l'Archevêque supérieur des Communautés Unies du Réveil, autour des responsables de l'initiative CENCO-ECC. Cette rencontre inaugurale a permis aux porteurs de l'initiative de présenter les documents de cadrage de leur initiative, notamment le « Guide du Pacte Social » et le « Rapport d'information », afin d'en faciliter l'analyse critique, l'enrichissement et l'appropriation par les autres confessions religieuses concernées.

À l'issue de cette réunion, les participants ont convenu de la nécessité de mettre en place un cadre de concertation structuré, dans lequel les chefs religieux engagés dans la dynamique impulsée par l'Archevêque supérieur des Communautés Unies du Réveil ont désigné leurs experts respectifs, issus de divers horizons disciplinaires (droit, théologie, sécurité, économie, gouvernance, science politique etc.). Ce groupe d'experts, dont la composition détaillée figure en annexe 1, a été mandaté pour procéder à une analyse approfondie des documents proposés par la CENCO et l'ECC, formuler des observations critiques, et proposer des ajustements destinés à renforcer la pertinence, l'inclusivité et l'efficacité du processus de dialogue national.

MÉTHODOLOGIE DE TRAVAIL

Les travaux du groupe d'experts, tenus du vendredi 18 au samedi 27 juillet 2025, ont alterné lectures individuelles, discussions en plénière et sessions de travail en sous-commissions, selon une méthodologie rigoureuse favorisant l'analyse collective et la production de recommandations consensuelles.

PHASE PLÉNIÈRE : DISCUSSIONS COLLECTIVES

▶ *Phase plénière : discussions collectives*

Les séances plénières ont constitué des moments clés du processus, organisées autour de trois temps forts :

- L'ouverture officielle des travaux ;
- La constitution et la restitution des travaux des sous-commissions ;
- La validation finale du rapport consolidé.

▶ *Ouverture officielle des travaux*

L'atelier a officiellement été lancé le mardi 22 juillet, dans la salle de conférence de l'immeuble 14 Perles situé dans la commune de la Gombe. La cérémonie d'ouverture a été présidée par l'Archevêque Supérieur des Communautés Unies du Réveil, en présence de plusieurs chefs religieux représentant les confessions religieuses engagées dans la démarche.
Dans son mot d'introduction, il a exhorté les participants à s'investir pleinement afin de produire des propositions pertinentes et enrichissantes pour l'initiative portée par la CENCO et l'ECC.

▶ *Constitution et la restitution des travaux des sous-commissions*

À la suite de cette cérémonie, le Coordonnateur du Secrétariat technique a dirigé une première plénière de travail, consacrée à la répartition des thématiques à examiner. Cette session a abouti à la constitution de quatre sous-commissions, chacune dotée d'un mandat spécifique et chargée d'une section précise du Guide à analyser :

- Sous-commission 1 : Compréhension générale du projet de Pacte (pp. 4–11)
- Sous-commission 2 : Méthodologie des ateliers (pp. 12–19)
- Sous-commission 3 : Critères de sélection (pp. 20–37)
- Sous-commission 4 : Rapport d'information (structure, portée et articulation globale)

Chaque sous-commission avait pour mission de procéder à une analyse critique approfondie de la section concernée et de formuler des propositions concrètes d'ajustement ou d'enrichissement.

▶ *Validation des rapports en plénière*

À l'issue de plusieurs jours de travail en sous-groupes, les rapports de chaque sous-commission ont été présentés en plénière pour examen, discussion et validation. Cette étape cruciale a permis d'assurer la cohérence globale du rapport final et d'intégrer les remarques transversales issues des échanges entre experts. Le rapport consolidé issu de ces travaux constitue la synthèse des analyses et recommandations formulées dans un esprit d'ouverture, de rigueur et de responsabilité collective.

▶ *Phase de production : travaux en sous-commissions*

Après la phase d'ouverture et de cadrage, les experts se sont engagés dans une phase de production plus intensive, structurée autour de cinq (5) sous-commissions thématiques. Initialement au nombre de quatre, conformément à la répartition mentionnée précédemment, une cinquième sous-commission a été constituée en cours de processus afin d'assurer la rédaction, la mise en cohérence et la consolidation des productions issues des différents groupes.

Chaque sous-commission disposait d'un mandat clair, accompagné de documents de référence précis, pour guider les réflexions et orienter les propositions. Les échanges ont alterné entre séances autonomes de travail en groupes restreints et sessions de restitution intermédiaire, permettant à l'ensemble des experts de suivre l'avancement global des travaux, d'apporter des ajustements et de s'assurer de la cohérence d'ensemble.

Au terme de cette phase de production, marquée par des échanges nourris, des analyses approfondies et une mise en commun rigoureuse des contributions, les travaux en sous-commissions ont permis de dégager un certain nombre d'enseignements essentiels. Ces constats, issus de l'examen critique et concerté des documents de référence, constituent le socle sur lequel repose l'évaluation de l'initiative ainsi que les recommandations formulées par les experts. Ils sont présentés ci-après.

▶ *Présentation des résultats*

À l'issue des travaux menés en sous-commissions, lesquels ont permis des analyses approfondies et une mise en commun des regards croisés sur les documents de base, les experts ont consolidé leurs réflexions autour de constats partagés, de l'analyse des enjeux et de propositions concrètes. Les résultats qui suivent témoignent de la richesse de ces échanges et de la volonté commune d'apporter une contribution substantielle et constructive à la dynamique en cours. Ils s'articulent en trois volets interdépendants :

- Des constats issus de l'examen critique des documents transmis ;
- Une analyse structurée des enjeux soulevés par l'initiative ;
- Et des recommandations visant à renforcer l'ancrage, la lisibilité et l'efficacité du processus.

Soucieuse d'accompagner utilement cette démarche, l'équipe des experts réaffirme sa disponibilité à participer, le moment venu, à la reformulation textuelle et à l'harmonisation des documents, en concertation étroite avec la CENCO - ECC. Cette disposition traduit l'esprit de coopération interconfessionnelle qui a animé les travaux, et l'engagement des parties prenantes à faire de ce processus un levier crédible et inclusif pour la paix et la cohésion nationale.

CONSTATS

Guide du Pacte Social

Organisation et fonctionnement
des « Ateliers Citoyens pour la Nation » et
du « Forum pour le Consensus National »

Contactez-nous - Rejoignez-nous

Permanence du Secrétariat Technique :
Av. Monts Virunga n°59,Centre interdiocésain / CENCO, Kinshasa - Gombe

+243 982 682 687 YouTube **Pacte Social pour la Paix**
@contact@pactesocialpaixrdc.org www.pactesocialpaixrdc.org

Avant d'aller plus loin, il convient de saluer la qualité générale des documents soumis à l'analyse. Leur clarté d'intention, leur structuration méthodique et la portée des principes qu'ils défendent témoignent d'un effort sérieux de conceptualisation, de pédagogie et d'ouverture. De nombreux éléments mériteraient d'être valorisés pour leur pertinence et leur potentiel mobilisateur.
Cependant, dans un souci d'efficience et afin de concentrer la discussion sur les aspects appelant un renforcement ou une clarification, le présent rapport se limite volontairement à faire ressortir les points d'amélioration identifiés au cours des travaux. Ce choix ne remet nullement en cause la richesse des documents analysés ; il traduit simplement la volonté de contribuer utilement à leur bonification, dans la perspective d'une appropriation plus large et d'une mise en œuvre cohérente.

Les constats qui suivent s'appuient donc sur une lecture attentive et critique, menée en toute bienveillance, et visent à éclairer les pistes possibles d'ajustement pour maximiser la portée et l'impact de l'initiative portée par la CENCO et l'ECC.

i. **Polysémie des termes centraux** : Le terme « Pacte social » est employé dans le document à la fois comme cadre de référence conceptuel (pp. 37–43) et comme objectif final du processus initié par la ECC-CENCO, dont les fondations devraient être posées lors du Forum national (cf. p. 32). Ce double usage crée une ambiguïté quant à la nature exacte du Pacte et peut nourrir des doutes sur la clarté et l'ouverture du processus. Le document ne définit pas clairement le concept de « région des Grands Lacs », alors même que les dynamiques régionales en cours (notamment dans le cadre de la CIRGL, EAC, COMESA, CPGL) exigent une lecture précise et actualisée de cet espace stratégique. Une clarification s'impose

ii. **Risque d'une approche sous-régionale active** : L'éventualité d'un élargissement du Forum national à des acteurs transfrontaliers suscite des réserves légitimes. Une telle ouverture, prématurée, risquerait de diluer les priorités nationales. Il apparaît essentiel que l'initiative se concentre d'abord sur la défense des intérêts congolais, en favorisant un consensus national (y compris sur les questions de politique étrangère) avant d'envisager des échanges avec les partenaires de la sous-région.

iii. **Absence d'approche géographique plus équilibrée** : L'analyse reste fortement centrée sur la situation sécuritaire dans l'Est du pays, en passant sous silence d'autres foyers de tension qui affectent la stabilité nationale. Une approche plus équilibrée renforcerait la portée inclusive de l'initiative.

iv. Absence de la réconnaissance claire de l'agression de la RDC par le Rwanda sous couvert du M23 ;

v. **Silence sur certains acquis majeurs** : Le texte n'aborde pas la nécessité de réaffirmer l'intangibilité de l'ordre constitutionnel en vigueur, qui constitue pourtant un préalable crucial pour garantir la légitimité du dialogue national et rassurer l'opinion publique quant à ses intentions. En plus, les documents analysés demeurent silencieux sur l'inviolabilité des frontières nationales de la RDC telles qu'héritées à l'indépendance le 30 juin 1960. Or, au regard des ambitions exprimées par certains acteurs de la sous-région (et parfois relayées par des groupes armés opérant dans les provinces du Nord et du Sud-Kivu), il est stratégiquement impératif que toute initiative en faveur de la paix réaffirme explicitement le caractère intangible des frontières nationales, afin de prévenir toute tentative de remise en cause de l'intégrité territoriale de la RDC.

vi. **Analyse incomplète du contexte :** Le contexte justificatif du « Guide du Pacte social » met davantage l'accent sur les risques d'un embrasement généralisé de la sous-région des Grands Lacs, que sur une lecture approfondie des causes historiques et structurelles de la crise dans l'Est de la RDC. Cette approche limite la compréhension des raisons profondes des agressions récurrentes menées par le Rwanda, en particulier à travers des guerres cycliques, régulièrement attisées de l'intérieur par des groupes armés opérant sur le territoire congolais.

vii. **L'omission de commissions stratégiques** : l'omission d'une commission de Justice transitionnelle prive l'initiative d'un dispositif essentiel de reconnaissance des victimes, de réparation des préjudices subis, et de lutte contre l'impunité. De même, l'absence d'une commission spécifiquement dédiée à la gouvernance des ressources minières constitue un manque majeur, alors que l'exploitation et le contrôle des richesses du sous-sol figurent parmi les causes immédiates et récurrentes de la crise, notamment dans les provinces de l'Est.

viii. **Risque réel de rejet ou de contestation des recommandations formulées par les commissions thématiques :**

l'approche proposée de sélectionner les experts par appel à candidature comporte un risque réel de rejet des recommandations, si les parties prenantes ne sont pas suffisamment associées à la composition de ces instances. Une telle marginalisation, perçue ou réelle, pourrait saper la légitimité du processus et compromettre l'acceptation de ses conclusions. En l'absence d'une participation effective et équitable, cette approche présente un potentiel conflictogène élevé, contraire aux objectifs de paix et de réconciliation visés.

ix. **Imprécisions méthodologiques** : l'approche méthodologique proposée comporte de faiblesses multiples telles que : 1) le tableau relatif à la méthodologie ne donne pas l'intitulé de chaque colonne. Ce qui a occasionné une certaine confusion entre les attributions et les fonctions. 2) Imprécision du nombre des membres composant le Secrétariat technique et manque de clarté sur les modalités de leur désignation. 3)Un pouvoir excessif accordé au Secrétariat technique, (celui de formuler les orientations au lieu de les exécuter simplement). 4) absence de transparence dans la composition du Présidium.

x. **« Diplomatie religieuse » sans accréditation** : La CENCO-ECC affirme avoir mené une diplomatie religieuse alors que le contenu du « Guide du Pacte sociale » et le Rapport d'information révèlent plutôt des actes d'une diplomatie étatique en violation de l'article 5 de la Constitution. Par ailleurs, les deux documents demeurent muets sur un quelconque mandat, notamment de leurs pairs religieux de la sous-région, en faveur de l'initiative (p13).

ANALYSE DES ENJEUX

i. **Tendance à la fragilisation de l'ordre institutionnel du pays** : L'approche proposée par le « Guide du Pacte social » tend à proclamer l'incapacité de l'ordre institutionnel actuel à répondre aux impératifs de paix et de développement. Le danger de la démarche réside dans le fait qu'en reprenant en priorité les justifications similaires à celles de ceux qui ont pris les armes contre le pays, elle légitime l'agression, ignore les exigences de voies légales de revendications et, ainsi, expose les institutions à la fragilité.

ii. **La non-affirmation du rôle classique du pouvoir organisateur de l'Etat** : le fait d'envisager de présenter les conclusions du « Pacte social » à la population et l'intention latente de vouloir se constituer en organisateur du futur dialogue en insinuant de faire du Président de la République, Garant constitutionnel du bon fonctionnement des institutions, l'une des parties prenantes à ces assises, est une violation de toutes les règles républicaines.

iii. **Faiblesse des acteurs non institutionnels (CENCO - ECC) face aux influences des acteurs étatiques extérieurs** : Laisser le pilotage de l'initiative entre les mains des acteurs non étatique peut renforcer les risques d'instrumentalisation en faveur des intérêts étrangers. L'implication du Gouvernement comme pouvoir organisateur est essentielle vis-à-vis des Etats, des institutions régionales et internationales.

iv. **L'ambigüité de la portée géopolitique du « Pacte social »** : d'une part, la démarche consistant à élargir l'initiative aux pays de la sous-région, sans s'assurer du lancement des dynamiques similaires dans les pays concernés, interroge sur l'efficacité et l'applicabilité des résolutions dans les pays de la sous-région. D'autre part, l'implication des acteurs internationaux dans la dynamique interne sans préciser les rôles spécifiques interpelle au plus haut point.

v. **Le quiproquo des sources de financement** : Le rapport d'information identifie l'Etat et les bailleurs extérieurs comme pourvoyeurs des fonds, alors qu'il ignore à l'Etat son pouvoir organisateur, et minimise le risque d'ingérence extérieures dans les dynamiques internes.

vi. **Le déni des mécanismes existants** : Le Guide n'explique pas clairement les corrélations possibles entre l'initiative ainsi lancée et ces dispositifs de paix existant depuis l'accord dans la Région.

RECOMMANDATIONS

"Concernant le document « Guide du Pacte Social "

i. Modifier le titre en élaguant la référence à la sous-région des Grands Lacs : ***« Pacte social pour la justice et la paix en République Démocratique du Congo »*** (Cfr. PGS. Pg. 0)

• **Justification :**

- Éviter l'ambiguïté géopolitique, renforcer l'intégration régionale et préserver la légitimité institutionnelle congolaise.
- Éviter de diluer le processus national dans une dynamique régionale incertaine.

ii. **Intégrer les causes historiques profondes et immédiates de la crise dans l'analyse du contexte, telles que** (Cfr. PGS. Pg. 4) :

- Le rôle et responsabilité des groupes armés internes et externes ;
- L'instabilité institutionnelle régionale ;
- L'agression par le Rwanda (cfr. Résolution 2773) ;
- La gouvernance minière ;
- La sécurité et la défense ;

• **Justification :** Le narratif du contexte du guide élude les causes réelles de l'instabilité à l'Est de la RDC. Mieux défendre les intérêts stratégiques de la RDC.

iii. Inclure explicitement dans les objectifs du pacte social ce qui suit (Cfr. PGS. Pg. 6-7) :

- L'inviolabilité des frontières héritées de 1960 ;
- Le respect de l'ordre constitutionnel et institutionnel légitime en RDC;
- Le débat sur la nationalité congolaise ;

• **Justification** : Ces éléments sont essentiels au respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de la cohésion nationale.

iv. **Créer une instance de justice transitionnelle pour les victimes des atrocités** (Cfr. PGS. Pg. 9-11):

- Reconnaître les préjudices ;
- Offrir réparation aux victimes ;
- Restaurer la mémoire collective ;
- Etablir la vérité et réconciliation ;

• **Justification :** La justice est une condition essentielle à la paix durable.

v. **Ajouter à la liste des commissions thématiques, deux commissions : « Vérité - Justice – Réconciliation » et « Gouvernance Minière »** (cfr. Pg. 9-11) :

• **Justification :** Créer un atelier citoyen dédié à la justice transitionnelle et la réconciliation pour reconnaître les préjudices et renforcer la mémoire collective ;

vi. **Allègement des intitulés de commissions** (cfr. GPS Pg. 9-11) : Supprimer l'expression « pour la paix » dans les noms des commissions (ex. : Défense et sécurité).

• **Justification :** Le mot 'paix' étant déjà inclus dans le cadre général du Pacte.

vii. **Limiter les responsabilités du Secrétariat technique** (Cfr. PGS. Pg. 12-13) : Retirer les missions de plaidoyer diplomatique, de conférences internationales et de contact avec les partenaires. Ces missions doivent revenir à un organe supérieur.

viii. **Traiter les questions régionales dans un autre cadre** (cfr. GPS Pg. 12-19) : Réserver les sujets liés aux Grands Lacs à une perspective notamment les conférences ou les accords régionaux.

ix. **Modification du Mode de désignation des experts** (cfr. GPS. Pg. 20-35) : Les experts doivent être mandatés par leurs entités d'origine ou parties prenantes, et non sélectionnés par appel à candidature, et cela dans un processus rigoureux de sélection comportant les étapes suivantes :

- Publication des critères par le Secrétariat Technique ;
- Réception des candidatures via les entités ;

- Analyse des dossiers selon des critères spécifiques ;
- Validation des experts par le Présidium ;
- Publication de la liste des experts retenus ;
- Signature d'un code de conduite par les experts ;

• **Justification :** Cela garantit leur légitimité, leur responsabilité et l'acceptabilité de leurs réflexions.

x. **Révision ou adaptation de certains critères spécifiques de sélection** (cfr. GPS. Pg. 20) : Supprimer les critères jugés discriminatoires (ex. : engagement préalable dans des initiatives de paix).

Concernant le document « Rapport d'Information »

i. **Reconnaitre la nécessité de tenue d'un Dialogue national inclusif :** Organiser un Dialogue national inclusif en vue de :

- Désamorcer les tensions politiques internes et instaurer un climat d'apaisement dans le contexte d'insécurité dans l'EST du pays ;
- Consolider la cohesion nationale;
- Préserver la souveraineté et l'intégrité territoriale ;
- Résoudre les causes internes des conflits (cfr. Résolution 2773) ;

ii. Reconnaitre et affirmer clairement le statut constitutionnel du Chef de l'État en tant que symbole de l'unité nationale

- **Justification** : Le Chef de l'État doit être considéré comme **pouvoir organisateur** et non comme simple partie prenante, et ce, conformément à l'article 69 de la Constitution.

iii. **Réserver l'action diplomatique aux seules des institutions publiques**

- Les démarches diplomatiques doivent être portées par l'État avec possibilité de déléguer celles-ci aux entités religieuses ;

- L'initiative portée par la CENCO-ECC étant une action citoyenne, son impossibilité n'est pas opposable aux institutions de l'Etat.

iv. **DEMANDER AU CHEF DE L'ETAT D'ASSUMER SES PRÉROGATIVES CONSTITUTIONNELLES EN ACCEPTANT D'ENGAGER SA RESPONSABILITÉ DANS LE PILOTAGE DE LA PRÉSENTE INITIATIVE.**

CONCLUSION GENERALE

Le présent rapport est le fruit d'un travail d'analyse, de délibération collective et de réflexion critique conduit par un groupe d'experts pluridisciplinaires mandatés par plusieurs confessions religieuses, dans le cadre d'une dynamique de concertation élargie autour de l'initiative du « Pacte social pour la paix et le Bien-vivre-ensemble en RDC et dans les Grands-Lacs », portée par la CENCO et l'ECC.

Les travaux ont mis en lumière la pertinence globale des documents soumis à l'analyse. Leur architecture conceptuelle, la clarté de leur ambition et l'intention sincère de contribuer à la pacification du pays méritent d'être saluées. Cependant, pour que cette initiative réponde pleinement aux attentes du moment, des ajustements substantiels s'imposent, notamment sur les plans méthodologique, institutionnel et géopolitique.

Les constats présentés dans ce rapport révèlent plusieurs zones de fragilité : l'ambiguïté sur certains termes clés, une tendance à la dilution des priorités nationales dans une perspective sous-régionale encore floue, des failles dans la conception des organes de gouvernance du processus, et surtout une insuffisante prise en compte de certains fondements constitutionnels essentiels tels que l'intangibilité des frontières, la souveraineté de l'État, ou le rôle institutionnel du Chef de l'État. Le risque est réel que des décisions prises en dehors d'un cadre institutionnel clair et légitime soient perçues comme illégitimes, voire contreproductives, par une partie de l'opinion publique.

Face à ces limites, **le rapport recommande une série d'ajustements concrets**, allant de la clarification des objectifs du Pacte social à la reconfiguration des modalités de sélection des experts, en passant par la création de commissions stratégiques telles que celle dédiée à la justice transitionnelle et à la gouvernance minière. Il insiste également sur la nécessité de r**éaffirmer le rôle central de l'État congolais comme garant constitutionnel du dialogue nationa**l, tout en valorisant l'apport complémentaire des confessions religieuses dans une logique d'accompagnement et non de substitution.

Enfin, les experts tiennent à réaffirmer **leur disponibilité à poursuivre leur contribution** au processus, notamment à travers un travail d'harmonisation et de reformulation des documents, en étroite collaboration avec la CENCO-ECC et les autres parties prenantes. Ce travail d'enrichissement est indispensable pour faire de l'initiative du Pacte social un véritable **levier national de cohésion, de souveraineté retrouvée et de paix durable**, au service de la République et de ses citoyens.

LES CHEFS RELIGIEUX SIGNATAIRES

S.Em. Docteur Dodo Israël KAMBA BALANGANAY
Archevêque de la Mission Sacerdoce Royal, Représentant Légal et Archevêque Supérieur des Communautés Unies du Réveil, CUR en sigle

Sheikh ISSA MBAKI KUSU,
Imam et Représentant Légal du Conseil Supérieur Chiite de la République Démocratique du Congo (CSC)

S.Em Apôtre Emmanuel BOLIA
Représentant Légal de l'Eglise de Jésus-Christ de l'Esprit de Vérité (EJCEV/BIMA)

S. Em Révérend Dieu merci KINGONGI
Représentant Légal de l'Eglise Chrétienne Union de Saint – Esprit/MPEVE YA LONGO (ECUSE)

Sheikh Ali MWINYI
Représentant Légal de la Communauté Islamique au Congo (COMICO)

S.Em Docteur Diamant Bob KALONJI
Archevêque de Ministère Chrétiens LAGOS RHEMA,
Président National et Représentant Légal de l'Eglise Non Dénomminationnelle du Congo (LOGOS RHEMA)

Apôtre Patriarche KABONGO KANTU Christophe
Représentant Légal de la Nouvelle Apostolat Authentique (ENA-A)

SECRETARIAT TECHNIQUES

I. COORDINATION

- Maître Guylain MONDJONDO Coordonnateur
- Maître Red LANGA Coordonnateur Adjoint
- Monsieur Jean-Baptiste SAY Rapporteur

II. INTERVENANT SPECIAL

- Bishop DJAMBA SAMBA wa SHAKO Abraham
- Bishop Jacques Martin Bravo
  Personnalité religieuse et Représentant légal de la Communauté des Eglises de Réveil Charismatique (CERC)

III. LES EXPERTS

1. Professeur Charles ODIKO
2. Professeur François MOMINDO
3. Professeur Pierre N'SANA BITENTU
4. Professeur Moïse KIBANDA BUKASA
5. Professeur Greg MUKENDI NGOMBO
6. Professeur Alphonse PONGOMBO
7. Professeur Albert TSHINYAMA
8. Professeur Bruno TANDJOLO
9. Professeur Amine KATEMBO
10. Avocat Général Albert KASHAMA
11. Maître Frank MUKENDI
12. Maître Médard MUKENDI
13. Maître TSHISEKEDI KASENDA
14. Monsieur Ben NGOLA
15. Maître Blaise KEDIALONGO
16. Maître Jonathan MUHIYA
17. Monsieur Jésus LONGANGE
18. Docteur MAVULA HASHLAY
19. Docteur Déjeune KAMBA
20. Monsieur SALEH METONGO
21. Monsieur CASHELIN KIALA
22. Monsieur Moussa BAHATI
23. Monsieur Israël MABAYA

IV. PARTICIPANTS

24. Monseigneur Moïse TSHIBUMBU
25. Évêque Ben LUABEYA
26. Monseigneur Elisé MEMBO
27. Révérend Alain KITANGWA
28. Révérend Guy NYAMASEKO

V. SERVICES TECHNIQUES

29. REVEREND VICKY KABEYA
30. REVEREND JERMIE BOWER
31. Monsieur Charles MAYANGI
32. Monsieur Richard KABEYA
33. Ingénieur Crispin MIKANE
34. Ingénieur Sédard KINDINDI
35. Ingénieur Christian NDAYA

VI. RESTAURATION

36. Madame Jeanne NGOYA
37. Monsieur Henri TSHONZA
38. Monsieur SALEM LELO
39. Monsieur Plamédi NGAMABA